



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Secrétariat Général- DDRH

Objet : Attestation d'affiliation à une mutuelle obligatoire

Je soussignée, **Gaëlle DISY, Directrice déléguée aux ressources humaines de l'Agence Régionale de Santé de Martinique**, atteste par la présente que :

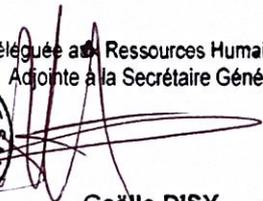
En vertu des dispositions du décret N°2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat, **tous les agents** du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles bénéficieront **d'un contrat collectif obligatoire de complémentaire santé à compter du 1^{er} janvier 2026.**

Cette attestation est établie et délivrée sur la base des informations disponibles à la date de sa rédaction. L'employeur ne saurait être tenu responsable en cas de modification ou d'inexactitude des informations communiquées, notamment en ce qui concerne l'éligibilité ou la situation individuelle de l'agent.

L'agent joindra à la présente attestation le dernier bulletin de paie remis par le ministère.

Fort-de-France, le

La Directrice Déléguée aux Ressources Humaines
Adjointe à la Secrétaire Générale



Gaëlle DISY

Siège

Centre d'Affaires « AGORA »

CS 80656

97263 FORT DE FRANCE CEDEX

Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)

Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr/